

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**DEBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LE THEME : « RENFORCER LES OPERATIONS DE MAINTIEN
DE LA PAIX EN AFRIQUE »**

DECLARATION DE

**S.E.M. Léon H. Kacou ADOM
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DE L'ONU**

A vérifier au prononcé

New York, le 20 novembre 2018

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Éthiopie, la Guinée Équatoriale et la Côte d'Ivoire, remercier la Présidence chinoise, pour l'organisation de ce Débat public sur le renforcement des Opérations africaines de maintien de la paix.

Ce débat intervient au lendemain du 11^{ème} Sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) qui s'est tenu à Addis-Abeba, du 17 au 18 novembre 2018. Au cours de ce Sommet, les Chefs d'État et de Gouvernement ont pris d'importantes décisions visant à accélérer la réforme institutionnelle de l'Union Africaine, en vue d'impulser sa marche irréversible vers son autonomie financière et plus d'efficacité.

Le choix opportun de votre pays de porter l'Afrique au cœur de votre Présidence fait écho au récent Sommet Chine-Afrique, un grand événement qui illustre à suffisance, la trajectoire vertueuse dans laquelle la coopération sino-africaine s'est inscrite depuis plusieurs années.

A S.E.M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, dont nous apprécions l'engagement et le soutien constant aux initiatives de prévention et de Résolution des conflits en Afrique, je voudrais adresser les remerciements des A3, pour la qualité toujours appréciée de ses exposés et la clairvoyance de ses recommandations.

Nous remercions également l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire Paix et Sécurité de l'Union Africaine, dont l'intervention d'une clarté édifiante nous agréée, et siue par la même occasion notre Conseil sur les opportunités et défis liés au maintien de la paix en Afrique.

Permettez-moi également, au nom des A3, de rendre un hommage mérité aux Soldats de la Paix, tombés sur les champs d'honneur, dans l'accomplissement de leur noble mission en faveur de la paix et de la stabilité en République Démocratique du Congo.

Monsieur le Président,

Comme indiqué à juste titre dans la note de cadrage du présent débat, l'Afrique représente une part importante des opérations de maintien de la paix en cours, non seulement en termes de pays hôtes des Missions onusiennes, mais également et surtout en termes de contingents militaires et d'unités de police.

En dépit de contraintes conjoncturelles qui obèrent ses capacités en matière de maintien de la paix, et dans un environnement marqué par l'exacerbation des menaces sécuritaires protéiformes, la détermination de l'UA à s'approprier la sécurité collective sur le continent n'est plus à démontrer.

Ces dix dernières années ont vu l'organisation panafricaine s'engager résolument dans l'accroissement de sa contribution et le renforcement de ses capacités en matière de maintien de la paix.

Il en est ainsi, pour n'en citer que les plus emblématiques et les plus récentes, des Opérations en Somalie, dans le Bassin du Lac Tchad et dans la région du Sahel. Elles sont indicatives de notre ferme détermination à proposer des réponses innovantes, fondées sur l'avantage comparatif du déploiement rapide de Missions de paix, dotées de mandats robustes, dans le cadre d'arrangements continentaux et régionaux.

Ces Opérations illustrent également la flexibilité de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) et sa capacité à s'adapter aux défis sécuritaires en constante mutation.

Dans ce contexte, nous attachons du prix à la coopération entre les Nations Unies et l'Union Africaine, formalisée par la signature, le 19 avril 2017, du Cadre Conjoint pour un partenariat renforcé en matière de paix et sécurité, par S.E.M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général, et Monsieur Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l'UA.

Ce cadre stratégique définit les modalités d'une division des responsabilités et d'une coordination plus étroite des efforts déployés par les deux Organisations, dans l'optique de la promotion de la paix durable et de la sécurité en Afrique.

Monsieur le Président,

Si l'Architecture Africaine de Paix et Sécurité constitue un pas décisif dans l'appropriation de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises en Afrique, l'efficacité des Opérations africaines de soutien à la paix reste tributaire de la disponibilité de ressources financières prévisibles et durables.

Ces Opérations, est-il besoin de le souligner, participent de la mise en œuvre des solutions endogènes aux problèmes africains.

Mais, vous en conviendrez, **Monsieur le Président**, l'efficacité des Opérations africaines de soutien à la paix restera limitée, comme je l'indiquais tantôt, aussi longtemps que l'épineuse question des ressources financières prévisibles et durables n'aura pas été résolue, à travers des mécanismes et des critères de financements consensuels et pérennes.

C'est tout le sens des Résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité. Dans la Résolution 2378 notamment, le Conseil, et je cite : « Fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir le mécanisme grâce auquel les Opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union Africaine qui sont autorisées par le Conseil et placées sous son autorité conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies au cas par cas, selon des normes et mécanismes établis d'un commun accord », fin de citation.

Ce financement se ferait à l'aune de normes et mécanismes consensuels, garantissant un contrôle financier stratégique et la reddition de compte sur la gestion des ressources mises à disposition.

Dans cette optique, nous apprécions la collaboration constructive qui a cours, entre le Secrétariat des Nations Unies et la Commission de l'UA, en vue de renforcer le mandat, la gestion, le contrôle et les obligations redditionnelles des opérations de soutien à la paix de l'UA.

Monsieur le Président,

Au regard des progrès déjà accomplis sur ces questions, depuis l'adoption des Résolutions 2320 et 2378, le Conseil Paix et Sécurité de l'UA a instruit les A3, à l'effet de promouvoir « *la position commune africaine sur la prévisibilité et la durabilité des financements des opérations africaines de soutien à la paix* », à travers les contributions statutaires des Nations Unies.

En conséquence, nous en appelons à l'engagement de toutes les parties prenantes au maintien de la paix, afin que les efforts en cours aboutissent à l'adoption, au mois de décembre, sous la Présidence de la Côte d'Ivoire, d'une Résolution qui apporte des réponses pérennes à cette question.

Nous espérons de surcroît que cette Résolution, qui n'induit pas la mise à disposition immédiate des financements, mais offre plutôt un cadre d'appréciation au Conseil, obtienne son accord de principe, pour un examen au cas par cas, tel que recommandé par le Rapport HIPPO.

En tout état de cause, les A3 font leurs, les préoccupations exprimées par les membres du Conseil sur le cadre de conformité au respect des Droits de l'homme et la transparence dans la gestion des ressources.

Nous voudrions les assurer que l'ONU et l'UA ont entrepris les consultations nécessaires, afin d'élaborer une Feuille de Route conjointe, qui réponde aux préoccupations de nos partenaires.

Cette Feuille de route qui sera prête incessamment, énoncera les principes directeurs, les progrès accomplis à ce jour, et identifiera les questions en suspens.

Monsieur le Président,

L'histoire des institutions, tout comme celle des hommes qui en sont les architectes, nous en donne une illustration.

L'histoire de l'Union Africaine, fille de l'Organisation de l'Unité Africaine, est celle d'un continent qui n'a eu de cesse à rechercher, en parfaite symbiose avec les Nations Unies, des solutions durables aux défis à la paix et à la sécurité auxquels l'Afrique est confrontée.

Notre engagement à nous approprier et à réaliser notre sécurité collective et notre destin, comme l'atteste la mise en place du « Fonds pour la Paix », n'ont jamais été aussi forts au regard de la complexité des défis actuels.

Je voudrais donc, pour clore mon propos, me faire l'écho de l'appel pressant des A3 en direction des membres de ce Conseil, afin que nous nous inscrivions dans une dynamique solidaire, dans la recherche de solutions pérennes aux défis multiples qui jalonnent les opérations africaines de soutien à la paix.

Il s'agit, au-delà de notre continent, d'un enjeu de paix et de sécurité internationales, dont le maintien relève, au regard de la Charte des Nations Unies, de la responsabilité principale du Conseil de sécurité.

Je vous remercie.